

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Vitralit ® 6128

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées**

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels
PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés (= grand public = consommateurs)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Adresse/fabricant**

Permapack AG
Reitbahnstrasse 51
9401 Rorschach
No. de téléphone +41 71 844 12 12
No. Fax +41 71 844 12 13

Adresse/Fournisseur

Hoenle Adhesives GmbH
Stierstädter Straße 4
61449 Steinbach / Taunus
No. de téléphone +49617162020
No. Fax +4961716202593
Adresse email de la personne
responsable pour
cette FDS msds.steinbach@hoenle.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Centre Suisse d'Information Toxicologique (24h / 7 jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers *****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification (règlement (CE) no 1272/2008)**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Skin Sens. 1A	H317
STOT SE 3	H335
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008**

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Danger

Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261.9	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P304+P340	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient ***	Acrylic acid; Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Maleic acid; tert-Butylperbenzoate; Isobornyl acrylate; Diethylenglykolmonomethacrylat; Aliphatic Urethane acrylate Oligomer
--------------	---

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants *****Composants dangereux *******Isobornyl acrylate**

No. CAS	5888-33-5
No. EINECS	227-561-6
Numéro d'enregistrement	01-2119957862-25
Concentration	>= 25 < 50 %
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Aquatic Acute 1 H400
	Skin Irrit. 2 H315
	Eye Irrit. 2 H319
	STOT SE 3 H335
	Skin Sens. 1A H317
	Aquatic Chronic 1 H410

Aliphatic Urethane acrylate Oligomer

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

No. CAS	82339-26-2	
Concentration	>= 20 < 25 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Skin Irrit. 2	H315
	Eye Irrit. 2A	H319
	STOT SE 3	H335

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

No. CAS	868-77-9	
No. EINECS	212-782-2	
Numéro d'enregistrement	01-2119490169-29	
Concentration	>= 10 < 25 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Eye Irrit. 2	H319
	Skin Sens. 1	H317
	Skin Irrit. 2	H315

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

Acrylic acid

No. CAS	79-10-7	
No. EINECS	201-177-9	
Numéro d'enregistrement	01-2119452449-31	
Concentration	>= 3 < 5 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Aquatic Acute 1	H400
	Flam. Liq. 3	H226
	Skin Corr. 1A	H314
	STOT SE 3	H335
	Acute Tox. 4	H302
	Acute Tox. 4	H312
	Acute Tox. 4	H332
	Eye Dam. 1	H318

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	STOT SE 3	H335	>= 1 %	
ATE	orale	1.500	mg/kg	
ATE	dermale	2.000	mg/kg	
cATpE	par inhalation, Poussières/Brouillards	1,5	mg/l	
ATE	par inhalation, Vapeurs	5,1	mg/l	

Annotations additionelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent D

DSD Directive 67/548/EEC, Annex I, Notent D

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

No. CAS	24650-42-8	
No. EINECS	246-386-6	
Numéro d'enregistrement	01-2120000336-73	
Concentration	>= 1 < 8,9 %	
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
	Acute Tox. 4	H302
	STOT RE 2	H373
	Aquatic Chronic 3	H412

ATE	orale	1.694	mg/kg
-----	-------	-------	-------

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

tert-Butylperbenzoate

No. CAS	614-45-9
No. EINECS	210-382-2
Numéro d'enregistrement	01-2119513317-46
Concentration	$\geq 0,1 < 1 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Org. Perox. C H242
	Skin Irrit. 2 H315
	Skin Sens. 1 H317
	Acute Tox. 4 H332
	Aquatic Acute 1 H400
	Aquatic Chronic 3 H412

Maleic acid

No. CAS	110-16-7
No. EINECS	203-742-5
Numéro d'enregistrement	01-2119488705-25
Concentration	$\geq 0,1 < 1 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Sens. 1 H317
	Eye Dam. 1 H318
	STOT SE 3 H335
	Skin Corr. 1 H314
	Acute Tox. 4 H302
	Acute Tox. 4 H312

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Sens. 1 H317 $\geq 0,1$ **Diethylenglykolmonomethacrylat**

No. CAS	2351-43-1
No. EINECS	800-422-2
Concentration	$\geq 0,1 < 1 \%$
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)	
	Skin Irrit. 2 H315
	Eye Irrit. 2 H319
	Skin Sens. 1 H317

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes. Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Avis aux médecins / Risques**

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Produits extincteurs en poudre, Dioxyde de carbone, Mousse

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

5.3. Conseils aux pompiers**Équipements spéciaux pour la protection des intervenants**

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. En cas d'écoulement du produit dans les canalisations d'égout, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Conserver le récipient bien fermé. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510 10 Des liquides combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Observer les précautions indiquées sur TDS.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Préparation de colle

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4,9	mg/m ³
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Ouvrier	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	1,3	mg/kg/d
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	2,9	mg/m ³
Source	ECHA	

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,83	mg/kg/d
Source	ECHA	

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	0,83	mg/kg/d
Source	ECHA	

Acrylic acid

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Consommateur	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	par inhalation	
mode d'effet	Effets chroniques	
Concentration	3,6	mg/m ³

Concentration sans effet prévisible (PNEC)**Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle**

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,482	mg/l
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,482	mg/l
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Conditions	Long terme	
Concentration	10	mg/l
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Conditions	Long terme	
Concentration	3,79	mg/kg
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Conditions	Long terme	
Concentration	3,79	mg/kg
Source	ECHA	

Valeur type	PNEC	
-------------	------	--

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Type	Sol	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,476	mg/kg
Source	ECHA	

Acrylic acid

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,003	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,9	mg/l

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,024	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Conditions	Long terme	
Concentration	0,002	mg/kg

Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	1	mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène**

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. En cas de brève exposition, utiliser un appareil filtrant avec filtre A

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques	
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains
Matériau approprié	nitrile
Épaisseur du gant	>= 0,4 mm
Temps de pénétration	> 480 min

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques.

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière

liquide

Couleur

transparent

Odeur

caractéristique

Point de fusion

Remarque

non déterminé

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Remarque

non déterminé

inflammabilité

évaluation

non déterminé

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque

non déterminé

Point d'éclair

Valeur

> 100

°C

Température d'inflammabilité

Remarque

non déterminé

température de décomposition

Remarque

non déterminé

valeur pH

Remarque

non déterminé

Viscosité**dynamique**

Valeur

800

température

25

°C

mPa.s

solubilité(s)

Remarque

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque

non déterminé

Pression de vapeur

Remarque

non déterminé

Densité et/ou densité relative

Valeur

1,1

température

25

°C

g/cm³**Densité de vapeur relative**

Remarque

non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque

non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque

non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque

non déterminé

propriétés explosives

évaluation

non déterminé

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Propriétés comburantes

Remarque non déterminé

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote, etc..

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one**

Espèces	rat		
DL50	>	1694	mg/kg

Acrylic acid

Espèces	rat		
DL50	=	1500	mg/kg

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Maleic acid

Espèces	rat		
DL50		708	mg/kg

Isobornyl acrylate

Espèces	rat		
DL50	>	2000	mg/kg

tert-Butylperbenzoate

Espèces	rat		
DL50		4828	mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	>	10.000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	rat		
DL50	>	5000	mg/kg

Acrylic acid

Espèces	lapin		
DL50	>=	2000	mg/kg

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	lapin		
DL50	>	5000	mg/kg

Maleic acid

Espèces	lapin		
DL50		1560	mg/kg

Isobornyl acrylate

Espèces	lapin		
DL50	>	2000	mg/kg

tert-Butylperbenzoate

Espèces	lapin		
DL50		3817	mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

ATE		54,8139	mg/l
Administration/Forme	Vapeurs		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
ATE	>	20	mg/l
Administration/Forme	Poussières/Brouillards		
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**Acrylic acid**

Espèces	rat		
CL 50	>=	5,1	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

tert-Butylperbenzoate

Espèces	rat		
CL 50	>	1,01	mg/l
Durée d'exposition	4	h	
Administration/Forme	Vapeurs		

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**Maleic acid**

Espèces	Être humain		
Durée d'exposition	24	h	
évaluation	irritant		

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		

Isobornyl acrylate

Espèces	lapin		
évaluation	Non irritant		

Acrylic acid

évaluation	Fortement corrosif
------------	--------------------

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**Maleic acid**

Espèces	lapin
évaluation	fortement irritant

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

Isobornyl acrylate

Espèces	lapin
évaluation	Non irritant

Acrylic acid

évaluation	Fortement corrosif
------------	--------------------

sensibilisation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Sensibilisation (Composants)**Acrylic acid**

évaluation	non sensibilisant
------------	-------------------

Maleic acid

Voie d'exposition	dermale
Espèces	cobaye
évaluation	sensibilisant

Isobornyl acrylate

Voie d'exposition	dermale
Espèces	souris
évaluation	sensibilisant

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Mutagénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Toxicité pour la reproduction

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Cancérogénicité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (ingrédients)**Isobornyl acrylate**

évaluation	Peut irriter les voies respiratoires.
------------	---------------------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Absence de données toxicologiques.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	Lepomis macrochirus	
CL 50	6	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Acrylic acid

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	= 27	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Oryzias latipes	
CL 50	> 100	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Maleic acid

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	
CL 50	75	mg/l
Durée d'exposition	96	h

tert-Butylperbenzoate

Espèces	Poisson zèbre (Brachydanio rerio)	
CL 50	1,6	mg/l
Durée d'exposition	96	h

Toxicité pour les daphnies (Composants)

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	Daphnia magna	
CE50	26	mg/l
Durée d'exposition	24	h

Acrylic acid

Espèces	Daphnia magna	
CE50	= 47	à 95 mg/l
Durée d'exposition	48	h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Daphnia magna	
CE50	380	mg/l
Durée d'exposition	48	h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces	Daphnia magna	
NOEC	24,1	mg/l
Durée d'exposition	21	d

Maleic acid

Espèces	Daphnia magna	
CE50	42,81	mg/l
Durée d'exposition	48	h

tert-Butylperbenzoate

Espèces	Daphnia magna	
CE50	11	mg/l
Durée d'exposition	24	h

Toxicité pour les algues (Composants)

2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one

Espèces	Scenedesmus subspicatus	
CE50	0,17	mg/l

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Durée d'exposition 72 h

Acrylic acid

Espèces Scenedesmus subspicatus
 ErC50 = 0,13 mg/l
 Durée d'exposition 72 h

Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Espèces Selenastrum capricornutum
 CE50 345 mg/l
 Durée d'exposition 72 h

Maleic acid

Espèces Algue
 ErC50 74,35 mg/l
 Durée d'exposition 72 h

tert-Butylperbenzoate

Espèces Algue
 CE50 0,8 mg/l
 Durée d'exposition 72 h

Toxicité pour les bactéries (Composants)**2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one**

Espèces boue activée
 CE50 > 100 mg/l
 Durée d'exposition 3 h

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

non déterminé

Biodégradabilité (Composants)**Méthacrylate de 2-hydroxyéthyle**

Valeur >= 92 %
 Durée de l'essai 14 d

Maleic acid

Valeur 97 %
 Durée de l'essai 28 d
 évaluation Facilement biodégradable (critères OCDE)

Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)**Acrylic acid**

Valeur = 1,48 kg/kg

Demande biochimique en oxygène (DBO) (Composants)**Acrylic acid**

Valeur = 0,31 kg/kg

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**Indications générales**

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes**Indications générales**

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Eviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE	08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
---------------------	-----------	---

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE	15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
---------------------	-----------	--

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport ***

Nom commercial : Vitralit® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

	Transport terrestre ADR/RID ***	Transport maritime IMDG/GGVSee ***	Transport aérien ***
Code de restrictions en tunnels	-		
EmS		F-A, S-F	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Isobornyl acrylate, Acrylic acid)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Isobornyl acrylate, Acrylic acid)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Isobornyl acrylate, Acrylic acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Remarque	Le produit n'est pas concerné par la réglementation ADR si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg	Le produit peut être transporté conformément aux dispositions du Code IMDG, paragraphe 2.10.2.7 s'il est emballé en quantités limitées ne dépassant pas les 5 l / 5 kg .	Le produit n'est pas concerné par les autres dispositions des réglementations IATA si la quantité à envoyer est limitée à 5 l / 5 kg (Disposition particulière A197)
Quantité limitée	5 l		
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Respecter les dispositions pertinentes du Code des transports.

Autres informations

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

COV

COV (CH)

0 %

Remarque

Le produit contient un maximum de 3% de COV (CH).

Restriction selon l'annexe XVII du règlement (UE) no 1907/2006

Le produit est soumis à des restrictions conformément à l'annexe XVII du règlement (UE) n° 1907/2006 : rubrique n°. 3

Autres informations

Le produit ne contient pas d'ingrédients inclus : dans la liste des substances candidates reportée dans l'annexe XIV du règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :**

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1A	H317	Méthode de calcul
STOT SE 3	H335	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Eye Irrit. 2A	Irritation oculaire, Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Org. Perox. C	Peroxyde organique, Types C
Skin Corr. 1	Corrosion cutanée, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

Nom commercial : Vitralit ® 6128

Version : 12 / CH

Date de révision: 08.12.2025

remplace la version : 11 / CH

Date d'impression 09.12.2025

Skin Sens. 1
Skin Sens. 1A
STOT RE 2

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT rép., Catégorie 2

STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique STOT
un., Catégorie 3

Service établissant fiche de données de sécurité

Department product safety

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément aux exigences suivantes : Règlement (CE) n° 1907/2006 et Règlement (CE) n° 1272/2008.